



Règles techniques nationales notifiées (RTNN)

ID	CH-TSI CR NOI-001	État:	Suisse	Statut:	En vigueur	Depuis:	Nov. 2017
Titre:	Valeurs limite d'émission des wagons marchandises						
Office compétent:	Office fédéral des transports OFT Section Admissions et règles			Adresse:	3003 Berne SUISSE		
Courriel:	_BAV-WeiterentwicklungRegelwerke@bav.admin.ch						
Article référencé des STI:	TSI CR-NOI (2014/1304/EU). Chiffre 4.2.3.						
Référence dans le droit suisse:	La loi fédérale du 24 mars 2000 sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (LBCF) a été révisée avec effet au 1.3.2014 (RS 742.144). https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994383/index.html Ordonnance sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (OBCF) du 4.12.2015 (SR 742.144.1). https://www.admin.ch/opc/fr/official-compilation/2015/5691.pdf						
Classification de la présente RTNN:	<input type="checkbox"/> RTNN relative à un point à clarifier dans les STI <input type="checkbox"/> RTNN due à une différence du droit suisse par rapport aux exigences des STI <input checked="" type="checkbox"/> RTNN due à des exigences supplémentaires / plus strictes du droit suisse, sans correspondance dans les STI						
Description détaillée:	Des valeurs-limites sont fixées pour tous les wagons déjà en service. Il est prévu d'appliquer à ces derniers les valeurs-limites des STI valables pour les wagons rééquipés. Or les wagons munis de freins en fonte grise ne parviennent pas à respecter ces valeurs. <i>De facto</i> , ce type de wagons sera interdit. Cette nouvelle prescription a déjà été notifiée en 2012 dans le cadre du processus de législation.						
Normes applicables en Suisse:	Aucune autre prescription allant au-delà des DE-OCF et de la STI-Bruit (2011/229/EU)						
Base d'examen pour l'attestation de conformité:	Aucune base d'examen allant au-delà des DE-OCF et de la STI-Bruit (2014/1304/EU) .						